



Mairie de Bellignat

## Rapport annuel sur le service public d'élimination des déchets

Année 2008

### 1 – Indicateurs techniques

---

La collecte des déchets ménagers est réalisée en régie par le service Voirie de la Commune.

#### 1.1. Collecte des ordures ménagères

La régie communale organise la collecte résiduelle des ordures ménagères, 2 fois par semaine (mardi et vendredi) sur toute la Commune.

Tous les habitants (3 485) sont desservis en porte à porte via des containers fournis par la Commune (environ 850). Le Parc « Containers » est en location maintenance (Plastic Omnium).

#### Quantités collectées :

<u>An</u>	<u>2003</u>	<u>2004</u>	<u>2005</u>	<u>2006</u>	<u>2007</u>	<u>2008</u>
Tonne/an	988	992	947	1182	983	1035

Ces tonnages incluent les déchets des commerçants et artisans.

On comptabilise environ **296 kg/hab./an** de déchets ménagers collectés.

#### 1.2. Collecte des encombrants

Les encombrants sont aussi appelés « monstres » ou « gros objets » et concernent des choses telles que des matelas, télévisions, canapés...

La collecte a lieu en porte à porte, 1 fois par mois (1<sup>er</sup> mercredi du mois) sur toute la Commune.

Le service fait un pré-trie et laisse le métal (ferraille) pour un 2<sup>ème</sup> passage.

La quantité d'encombrants collectés pour 2008 est évaluée à **28,680 tonnes**.

La quantité d'objets métalliques collectés pour 2008 est de **8,08 tonnes**

#### 1.3. Collecte du verre et du papier

Le verre et le papier sont collectés en apport volontaire dans des containers.

La Commune compte 7 collecteurs, vidés régulièrement par un prestataire de service intercommunal : SIDEFAGE.

Nous ne connaissons pas précisément les quantités de verre et de papier collectées par le SIDEFAGE, mais elle est évaluée par la Communauté de Communes d'Oyonnax à

environ **20,3 kg/hab./an**, soit **71 tonnes** pour le verre et **19,5 kg/hab./an**, soit **68 tonnes** pour le papier concernant la Commune de Bellignat.

#### **1.4. Collecte du plastique**

De part la vocation spécifique de la région, tournée vers la plasturgie, une collecte des bouteilles plastiques a été développée au niveau de la Communauté de Communes d'Oyonnax, dont fait partie la Commune de Bellignat.

La collecte se fait par apport volontaire dans les conteneurs situés à chaque endroit stratégique de la Commune. La Commune compte 6 collecteurs, vidés régulièrement (environ 2 fois par mois) par un prestataire intercommunal : SIDEFAGE.

#### **Quantités collectées :**

Le Sidéfage ne peut nous donner le poids exact pour Bellignat, **10 tonnes** environ.

<b><u>An</u></b>	<b><u>2003</u></b>	<b><u>2004</u></b>	<b><u>2005</u></b>	<b><u>2006</u></b>	<b><u>2007</u></b>	<b><u>2008</u></b>
Tonne/an	8,6	8,6	11	9.17	5	10

#### **1.5. Collecte des déchets verts – Déchets Industriels Banals**

La Collecte spécifique des déchets verts n'est pas développée ; les particuliers les déposent au CET de Veyziat ou sur d'anciennes décharges. Il en est de même pour les gravats.

Les Déchets Industriels Banals ne sont pas collectés par la Commune ; ils doivent être déposés par les industriels à la déchetterie ou au CET de Veyziat.

## **2 - Indicateurs financiers**

---

### **2.1. Financement**

La gestion des déchets est financée par une TAXE SUR LES ORDURES MENAGERES et par le BUDGET GENERAL.

Aucune redevance spéciale n'a été mise en place pour les artisans et commerçants.

\* 5 entreprises sont exonérées de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, comme le prévoit le code général des impôts pour certains locaux à usage industriel ou commercial n'utilisant pas ce service (voir annexe).

Montant perçu au titre de la taxe 2008 : **249 674,00 €**

Base locative x 8.90 %

## **2.2. Coût du service de collecte**

Salaires employés communaux	56 259 €
Entretien benne à ordures ménagères	2 798 €
Carburants	9 295 €
Petit équipement	104 €
Fournitures	104 €
Assurance et taxe véhicule	1 163 €
Location maintenance container (Plastic Omnium)	21 175 €
Incinération des OM (Sidéfage)	138 816 €
Contribution collecte sélective (Sidéfage)	12 014 €

---

**240 565 €**

### **Coût par habitant :**

69 €	Tous déchets	(240 565 € / 3 485 hab.)
53 €	Ordures ménagères seulement	(184 306 € / 3485 hab.)

### **Coût à la tonne :**

178 €	(184 306 € / 1035 T)
-------	----------------------

La Taxe sur les ordures ménagères n'absorbe pas la totalité du coût du service de collecte des déchets ménagers puisque l'on observe **un déficit d'environ 9 109 €.**

## **EVOLUTIONS PREVISIBLES**

Le ramassage des ordures ménagères reste pour l'instant compétence communale.

Vu les résultats exposés par le centre d'enfouissement de Veyziat la dureté de ce centre sera prolongée de quelques années.